

SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
GROUPE BANQUES POPULAIRES
CAISSES D'ÉPARGNE

SUD GROUPE BPCE
24, BOULEVARD DE L'HOPITAL
75005 PARIS

TEL : 01 42 33 41 62 / www.sudbce.com /  SUDBPCE



DES SALAIRES EN BERNE !

Il y a un an, **Sud** écrivait sur la perte salariale cumulée, par rapport à l'inflation, et subie en douze années par les employés. Le constat était impitoyable : **une perte équivalant à un an de salaire !**

Cette vérité n'a pas ébranlé BPCE qui se contentera de verser une aumône sous forme d'une prime de 200 € aux salariés en guise de reconnaissance éternelle et ce, sous la pression d'une grève.

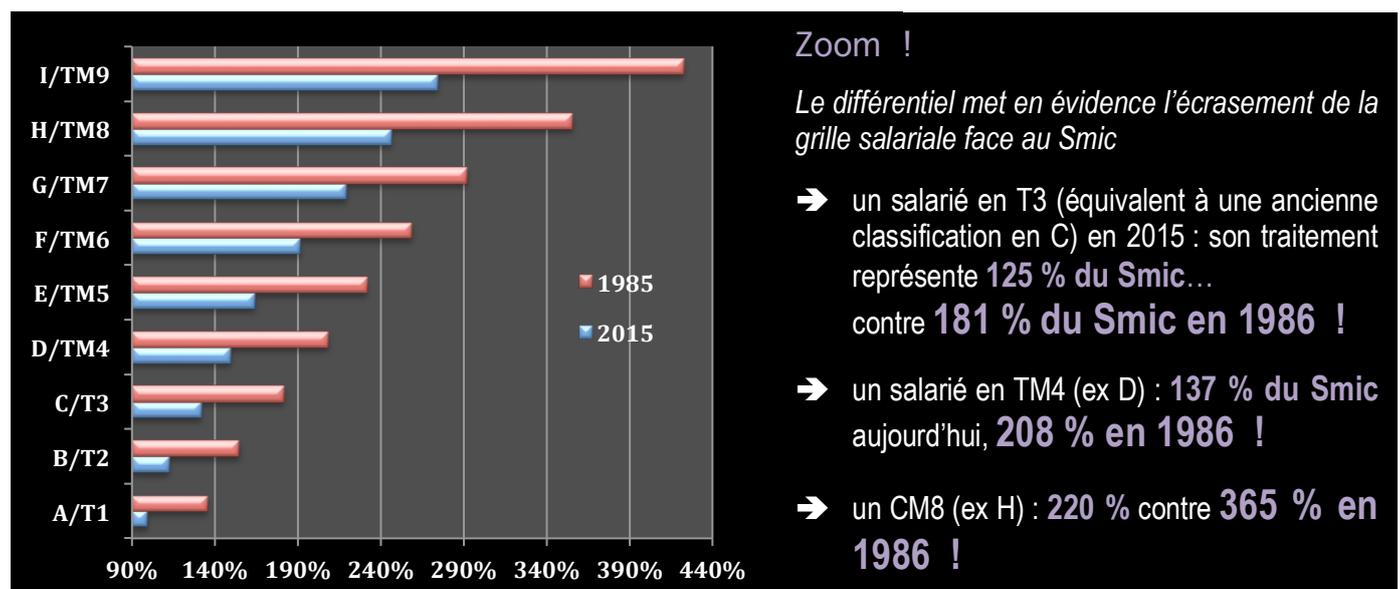
Puisqu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre, **Sud** a décidé d'en remettre une couche pour démontrer, si besoin était, **l'appauvrissement du métier d'employé de Caisse d'épargne**, et ce, quelle que soit sa classification.

Le constat que nous faisons a d'autant plus de sens qu'il intervient dans un contexte où les salariés ont dû élever leur niveau de qualification et de compétence pour répondre aux exigences toujours plus grandes de leur métier et de leurs clients en matière de conseil.

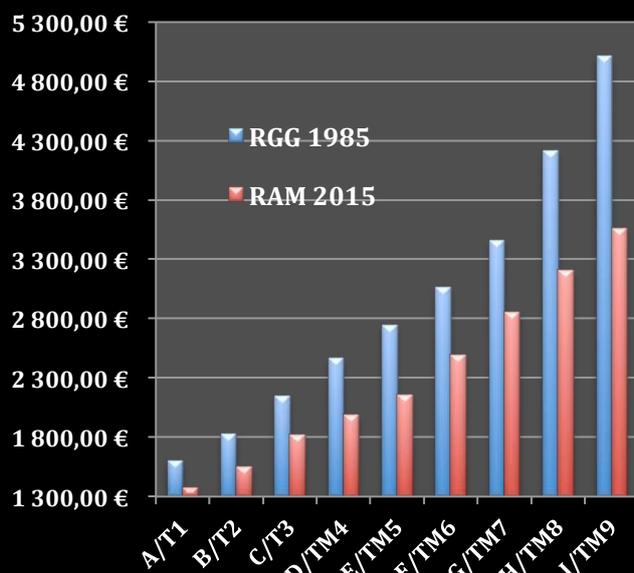
Pour Sud, cette reconnaissance du niveau d'exigence des métiers et de la clientèle doit s'accompagner de celle du travail des salariés au travers d'une politique salariale qui inverse radicalement le processus de paupérisation qui touche les employés des Caisses.

Or, depuis 30 ans, que constatons-nous si ce n'est un tassement de la grille salariale face au Smic ? Le professionnalisme exigé n'est en rien reconnu :

Comparatif : rapport entre les minima professionnels et le SMIC :



Cette première comparaison n'est pas assez frappante ? Qu'à cela ne tienne ! Comparons en euros constants les minima professionnels afin de montrer ce que représente aujourd'hui ce qui était versé à l'époque.



Et re Zoom !

➔ le minimum professionnel (RGG) en 1985 pour une classification C (équivalent T3) représenterait aujourd'hui l'équivalent de **2 152,79 €**.

La RAM de T3 en 2015 est de... **1 825,69 € !**

➔ pour une classification D (iso TM4) le minimum professionnel représenterait aujourd'hui **2 470,74 €**.

La RAM TM4 est de **1 993 € !**

➔ pour une classification H (CM8) :

4 219,49 € contre **3 204,31 € !**

Résultat : entre 3 000 et 19 000 € de perte de pouvoir d'achat par an, voilà le prix de la déconsidération patronale, les économies réalisées sur le dos des salariés et de leur conscience professionnelle !

Pendant ce temps-là les résultats de BPCE explosent - 3,1 milliards d'€ en 2014 - tout comme les salaires des patrons (Pérol, 1,4 million d'€) notamment au travers de leur « part variable » qui présente toujours cette particularité intrigante de ne jamais varier qu'à la hausse !

Quant à notre part variable, elle n'est même pas un supplétif à la perte de pouvoir d'achat et de reconnaissance. N'oublions pas qu'elle est venue en « compensation », plus exactement en remplacement de la disparition d'éléments salariaux fixes comme la prime familiale, les Primes de Durée d'Expérience (PDE)... Or :

- une PDE représentait en moyenne 550 € de plus par an tous les 3 ans !
- un seul enfant à charge représentait un plus de 1 000 € par an (3 200 € pour 3 enfants).

le tout garanti, quelle que soit son activité, son secteur géographique et surtout pour chacune et chacun !

La part variable fait pâle figure à côté de cela !

Pour **Sud** il est donc évident que la grille de rémunération est obsolète et que sa révision s'impose.

Notre constat démontre qu'une exigence de 1 700 € minimum pour toutes et tous a tout son sens, au regard du coût de la vie comme celui de la dépréciation de nos rémunérations.

De même, l'attribution d'une prime d'expérience et de technicité tous les 3 ans serait la garantie de la prise en compte par les patrons du niveau d'exigence croissant et de la reconnaissance de l'expérience acquise.

Les raisons de la colère des salariés du 24 mars dernier sont toujours là. Les patrons de BPCE doivent les entendre !

Paris, le 25 septembre 2015

06-2015

L'exécutif national **Sud** BPCE : Jérôme Bonnard - Gabriel Breuillat - Marc Brugnooge - Dany Gilot - Jean-Luc Kerenflec'h - Bernadette Konieczynski - Jean-Luc Pavlic - Alain Quesne - Patrick Saurin